

Micro-crèche les coccinelles

Tarifs et aides



Le tarif comprend :

- Les heures de garde avec les activités internes à la micro-crèche,
- les repas et goûters à partir de 4 mois,
- les couches,
- les produits d'hygiène.



Calcul du tarif

Le tarif est dégressif en fonction du nombre de jours d'accueil. Le forfait mensuel est calculé sur la base de 47 semaines d'ouverture par an (5 semaines de fermeture dans l'année). Vous pouvez donc opter pour un forfait allant de 1 à 5 jours par semaine. La tarification se fait sur un forfait de 8 h minimum pour les accueils en journée complète, le entre 4 h et 5 h pour les demi-journées. Pour un contrat avec une demi-journée, le tarif appliqué est celui du nombre de jours inférieurs.

Exemple : pour un forfait de 3 jours et demi, le tarif horaire appliqué sera celui pour 3 jours.



Les aides de la CAF

Vous pouvez bénéficier de la Prestation d'accueil du Jeune Enfant (PAJE), versée directement par la Caisse d'Allocations Familiales aux familles. Un minimum de 15 % de la dépense restera à la charge des parents. Les démarches sont à effectuer par les familles auprès de la CAF. Pour connaître le montant de votre aide (CMG : Complément mode de garde), vous pouvez vous renseigner sur le site de la CAF.



Le crédit d'impôts

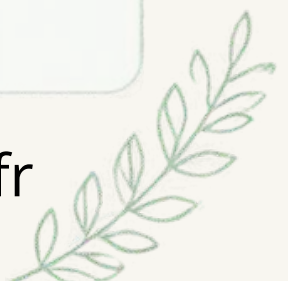
Vous bénéficierez également d'un crédit d'impôt correspondant à 50 % du reste à charge limité à 3 500 € par an (soit un crédit d'impôt maximal de 1 750 € par an).



D'autres aides peuvent aussi vous être allouées :
employeurs, Hauts-de-France : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif636>



www.microcrechelescoccinelles.fr



Exemple de calcul

Pour une famille avec un enfant à charge et 45 000 € de revenus qui souhaite un contrat de 32 h/semaine (4 jours à 8 h) :

1

**Somme à payer
chaque mois à la crèche :**

$8 \text{ €} \times 32 \text{ heures} \times 47 \text{ semaines} /$
 $12 \text{ mois} = 1\,002,67 \text{ €}$

2

**Somme qui vous sera
remboursée par la CAF :**

852,27 €

Soit un coût mensuel de

150,40 €



L'année suivante, vous pouvez déduire le crédit d'impôts, soit 75,20 €/mois.

Après crédit d'impôt, le coût réel pour la famille s'élève donc à 75,20 € par mois

